



## 16ème législature

<b>Question N° :</b> <b>16679</b>	De <b>Mme Eléonore Caroit</b> ( Renaissance - Français établis hors de France )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Commerce extérieur, attractivité, francophonie et Français de l'étranger		<b>Ministère attributaire</b> > Commerce extérieur, attractivité, francophonie et Français de l'étranger
<b>Rubrique</b> > défense	<b>Tête d'analyse</b> > Modalités d'organisation des journées d'appel de défense et de citoyenneté	<b>Analyse</b> > Modalités d'organisation des journées d'appel de défense et de citoyenneté.
Question publiée au JO le : <b>02/04/2024</b> Question retirée le : <b>11/06/2024</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

Mme Eléonore Caroit appelle l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de l'Europe et des affaires étrangères, chargé du commerce extérieur, de l'attractivité, de la francophonie et des Français de l'étranger, sur les modalités d'organisation des journées d'appel de défense et de citoyenneté pour les Français établis à l'étranger. Mme la députée a été alertée à plusieurs reprises par des Français de sa circonscription sur les difficultés qu'ils rencontrent pour accomplir leurs journées de défense et de citoyenneté. Ces journées, du fait des difficultés logistiques que leur mise en place entraîne à l'étranger, sont peu réalisées par les postes diplomatiques et consulaires. Leur accomplissement est pourtant obligatoire pour les jeunes Français qui souhaiteraient passer des concours ou examens nationaux tels que le baccalauréat ou le permis de conduire. Si les postes diplomatiques et consulaires sont en capacité de délivrer des attestations provisoires de report, ces attestations ne sont parfois pas reconnues par certains établissements. De plus, l'accomplissement de cette journée permet aux jeunes, établis à l'étranger et loin de la France, de participer à un service national et de rencontrer leurs concitoyens. Il s'agit d'une occasion unique d'exprimer leur citoyenneté française, *a fortiori* dans les villes qui n'ont pas de lycée français. À cet égard, le 26 juin 2023, le ministère des armées avait annoncé la mise en place d'une Journée de défense et citoyenneté numérique, pour les Français établis à l'étranger. En conséquence, elle l'interroge sur le calendrier de déploiement de cette journée de défense et citoyenneté en ligne et sur les modalités d'organisation de cette journée numérique pour les jeunes Français établis à l'étranger, afin qu'elle puisse préserver les vertus de la journée de défense et citoyenneté en présentiel.